

ARRETE N° 2024/00129

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.713-3 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'élection du 15 Juin 2020 de Monsieur Philippe GERVAIS-LAMBONY, en tant que Président de l'université ;

Vu les statuts de l'UFR de Sciences Sociales et Administration (SSA) ;

Vu l'élection de Monsieur Franck COLLARD en tant que Directeur de l'UFR Sciences Sociales et Administration (SSA) et de Madame Anne-Laure JOURDHEUIL en tant que Directrice Adjointe de l'UFR Sciences Sociales et Administration (SSA), par le conseil de l'UFR Sciences Sociales et Administration (SSA) lors de la séance du 09 avril 2024 ;

Vu l'arrêté n°2021/00108 ;

ARRETE

Article 1 :

Spécimen
de signature :



Délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck COLLARD**, Directeur de l'UFR SSA, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite de ses attributions :

- les actes et décisions relatifs au fonctionnement de l'UFR ;
- les actes et décisions relatifs à l'organisation des formations, des enseignements et du contrôle des connaissances ;
- les décisions pédagogiques individuelles ;
- les ordres de mission de la fonction « formation » et « documentation » ;
- les actes nécessaires à l'exécution des dépenses du budget de son unité budgétaire dans les fonctions « formation » et « documentation », dans la double limite de 40 000 € HT par engagement et de la disponibilité des crédits.

Sont exclus de la présente délégation :

- les conventions ;
- les contrats de recrutement de personnels ;
- les arrêtés, notamment de nomination des jurys d'examen, de comité de recrutement et des commissions pédagogiques.

Article 2 :

Spécimen
de signature :



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Collard, délégation de signature est donnée à **Madame Anne-Laure JOURDHEUIL**, Directrice adjointe de l'UFR Sciences Sociales et Administration (SSA), dans les mêmes limites que monsieur Franck Collard.

Article 3 :

Spécimen
de signature :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck COLLARD, et Madame Anne-Laure JOURDHEUIL, délégation de signature est donnée à **Madame Agnès DIAB**, Responsable Administrative de l'UFR Sciences Sociales et Administration (SSA), à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite de ses attributions :

- les actes nécessaires à l'exécution des dépenses du budget de son unité budgétaire dans la fonction « formation », dans la double limite de 40 000 € HT par engagement et de la disponibilité des crédits.

Sont exclus de la présente délégation :

- les conventions ;
- les contrats de recrutement de personnels ;
- les arrêtés, notamment de nomination des jurys d'examen, de comité de recrutement, et des commissions pédagogiques.

Article 4 :

L'arrêté susvisé est abrogé.

Article 5 :

La Directrice Générale des Services, les Directeurs Généraux Adjointes des Services, et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'université et affiché au RDC du bâtiment Pierre GRAPPIN (vitrine des affaires institutionnelles).

Fait à Nanterre, le 23 avril 2024

Le Président de l'Université,

Philippe GERVAIS-LAMBONY

03